

# Ecole Maternelle La Porte d'Or – Marsannay-la-côte

## Conseil d'école du 10/11/2023

### **Présents:**

**Enseignants:** Mme Sonia Boursier, Mme Valérie Décard, M Louis Moraes, Mme Magali Vidal-Devillers.

**ATSEM:** Mme Delphine Holder

**Mairie:** Mme Nicole Verpeaux (conseillère municipale), M Olivier Hennard (responsable du service vie scolaire)

**Parents:** M Emmanuel Comparot, M Grégoire Demougeot, Mme Jessica Dos Santos, Mme Caroline Lhomme, Mme Aline Marot, Mme Marine Tharion, Mme Aurélie Trouble.

**Excusés:** Mme l'Inspectrice, M le Maire, Mme Corinne Piombino (adjointe au maire), Mme Marie-Thérèse Dechaume (DDEN), Mmes les membres du RASED, Mme Marion Derval (parent élu)

Avant de dérouler l'ordre du jour, l'équipe enseignante souhaite partager ses préoccupations quant à l'actualité.

*Bien sûr, la vie continue... L'école maternelle remplit son rôle d'accueil des jeunes enfants dans un cadre affectif, sécurisant et joyeux. Cependant les faits sont là, et les enseignants souhaitent partager leurs inquiétudes, leur colère, leur tristesse face aux derniers événements dramatiques qui ont une fois de plus mis le monde enseignant à mal. L'assassinat d'un collègue met pendant quelques jours à la une des médias le quotidien, il ne faut pas l'oublier le reste du temps.*

## **Présentation du conseil d'école**

\*Présentation des membres du conseil et résultats des élections des représentants des parents.

Le conseil d'école est géré par le décret du 06/09/1990. Il est composé :

- du directeur (président)
- du maire ou de son représentant
- des enseignants de l'école et membres du RASED
- des représentants des parents d'élèves (nombre égal au nombre de classes)
- du délégué de l'Education Nationale
- de l'IEN (membre de droit)

tous ces membres ont 1 voix en cas de vote.

Il peut y avoir d'autres invités: la représentante des ATSEM, d'autres membres du conseil municipal, des représentants des différents services municipaux si besoin, qui ont un avis consultatif.

\*Les attributions du conseil d'école sont rappelées.

Le conseil d'école est constitué pour une année, se réunit 3 fois par an.

Il vote le règlement de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est dressé par son président.

## Rentrée 2023

### **Equipe pédagogique:**

-enseignants: Mme Boursier, M Dizier (les vendredis), Mme Décard (directrice), M Moraes, Mme Vidal

-agents maternels: Mme Holder (ATSEM) Mme Locatelli, Mme Bonnefoy (agents maternels) Mme Strintz (2 jours par semaine)

-AESH: Mme SABOUR (aide aux enfants à besoins éducatifs particuliers)

Les enseignants souhaitent revenir sur la composition de l'équipe:

Les années précédentes, et depuis une dizaine d'année, la mairie mettait à disposition 1 agent par classe. Il y avait 1 ATSEM (titulaire) par école et des agents maternels avec différents types de contrat.

Suite au départ d'une des ATSEM en juillet, la mairie qui nous avait annoncé en juillet une procédure de recrutement, a pris l'option de ne pas remplacer ce poste. Les enseignants ont été informés à la rentrée de ce fait et du nouveau fonctionnement avec 3 agents et demi sur l'école. L'équipe enseignante a donc dû revoir les emplois du temps en conséquence, et organiser un "roulement" entre les classes.

Cette année, l'accueil de 45 enfants de petite section nécessitait au contraire un surcroît de présence humaine, pour répondre aux besoins affectifs, et d'hygiène.

Pour rappel, les ATSEM ont des missions qui s'articulent sur le temps scolaire (découverte et apprentissage de l'hygiène de base et des règles de vie, accompagnement dans les activités de classe, préparation matérielle des activités, entretien du matériel et des locaux) et périscolaire (encadrement de la restauration scolaire, accompagnement sur les trajets école/centre de loisirs)

D'autre part la situation actuelle avec un renforcement du plan vigipirate nécessite au niveau vigilance et mise en place de la sécurité un nombre de personnes adéquat. (surveillance de l'entrée de la cour par exemple)

Depuis octobre, les congés maladie n'ont pas été remplacés, et les enseignants se retrouvent à fonctionner avec 2 ATSEM sur l'école (10 jours en fin de période) ou 3 agents (depuis la rentrée). Les enseignants comprennent l'absence de remplacement en cas de congés courts (2 jours) mais une absence de 3 congés de 15 jours successifs, ne peut pas être considérée de la même façon et non remplacée.

De plus, dans le personnel restant, des agents sont soumis à des aménagements ou des restrictions pour raisons médicales.

Ces remarques sont faites pour attirer l'attention sur les conséquences de cette décision.

-changements quotidiens des emplois du temps et surtout suppression de nombreuses activités (éducation physique, sorties, école au dehors...)

-difficultés à répondre sereinement à l'éducation à l'hygiène et aux besoins des jeunes enfants

-difficulté à répondre aux exigences du plan vigipirate

-climat scolaire moins serein pour tous

***M Hennard informe que ce sont des choix municipaux et le non remplacement des congés courts a été validé par la mairie.***

***L'équipe enseignante, tout comme les ATSEM restant, souhaiteraient toutefois que la mairie tienne compte des arrêts maladie longs de plus d'une semaine et assure leur remplacement.***

***Un remplacement des personnels absents semble impératif pour continuer à assurer un accueil de qualité, pour répondre aux besoins de tous les enfants, pour assurer la sécurité de tous et pour maintenir un climat serein et bienveillant.***

***M Hennard informe d'une prochaine rencontre entre la mairie et Mme Vautrain, Inspectrice de l'Education Nationale lors de laquelle ce point sera évoqué.***

### **Effectifs:**

45 PS (répartis dans 3 classes: 14, 16, 15)

22 MS (répartis dans 2 classes: 11 et 11)

37 GS (répartis dans 3 classes: 12, 10 et 15)

soit 104 enfants

La rentrée a été "échelonnée": le lundi 04/09 pour les moyens et les grands et le mardi 05/09 pour les petits avec café écoles-parents.

Ce rendez-vous est apprécié et une bonne fréquentation par les parents a permis de nombreux échanges.

### **Répartition:**

*PS/GS 1: 14 PS 12 GS = 26*

*PS/GS 2: 16 PS 10 GS= 26*

*MS/GS: 11 MS 15 GS= 26*

*PS/MS: 15 PS 11 MS =26*

rappel: il n'y a pas de carte scolaire sur la commune.

### **Rythmes scolaires:**

Cette année, le conseil d'école doit se prononcer sur les rythmes scolaires choisis sur la commune. Pour rappel nous sommes actuellement sous un régime dérogatoire (école sur

4 jours) voté pour 3 ans. Il faut faire une nouvelle demande pour 2024-2027.

*Après échanges entre les différents participants sur le ressenti, les impacts sur les enfants, les rythmes, les intervenants, les conséquences...le vote a lieu.*

A l'unanimité la semaine de 4 jours est demandée.

M Hennard rappelle les axes du PEDT: le vivre ensemble, alimentation et nutrition, développement durable, continuité et relai dans les accompagnements, sport et culture, utilisation et aménagement des espaces.

## Règlement intérieur et protocole PHARE

Le règlement de l'école est lu.

Le conseil d'école prend connaissance des annexes sur le plan d'actions et de lutte contre le harcèlement à l'école. Le protocole de traitement des situations est présenté et explicité.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Le règlement, la charte de la laïcité et le protocole phare seront communiqués à tous les parents.

## Les finances

**\*compte CME géré par l'OCCE:**

actuellement 3060 €

ce compte a été alimenté par:

- le concours écoles fleuries (40 €)
- la participation volontaire des familles (787 €)
- les dons de l'association les Enfants de La Porte d'Or
- les bénéfiques d'actions pédagogiques
- les bénéfiques de la vente des photographies de classe
- la vente des programmes du spectacle
- la subvention municipale

Ce compte permet:

- les achats de classe (travaux manuels, livres, cuisine...)
- le paiement de la SACEM
- les achats pour le jardin (cette année que les tomates et les fraisiers)
- le paiement des spectacles ou sorties
- le paiement de l'assurance de l'école (compris dans la cotisation OCCE)

Ce compte est géré par l'OCCE et un bilan financier est fait à la rentrée, contresigné par parents ou enseignants.

**\*la subvention municipale:**

un premier versement a eu lieu sur présentation des justificatifs (1438 €) en juillet

Le solde (1099 €) doit être versé sur présentation du devis du projet d'intervention d'une artiste plasticienne. Le nouveau procédé de transmission des besoins mis en place semble plus clair et efficace.

**\*les crédits de fonctionnement:**

permettent les achats de fournitures scolaires, fournitures administratives, petit équipement et pharmacie.

**\*les crédits d'investissement:**

permettent de renouveler les mobiliers ou de prévoir de gros travaux.

## Hygiène et sécurité

### **-La sécurité:**

\*un exercice incendie a eu lieu en septembre.

\*La sécurisation des espaces scolaires est l'affaire de tous et le gage d'une certaine sérénité pour nos élèves. Si la menace terroriste est toujours présente sur le territoire, d'autres type d'intrusion (parents en colère, anciens élèves...) peuvent entraîner des effets violents.

Le PPMS permet de gérer la sécurité globale de l'école avec une réflexion sur les gestes à avoir en cas d'intrusion de personnes dangereuses. De nouvelles modalités d'élaboration sont en cours et permettront une décharge des directeurs d'école.

Des exercices ont lieu pour entraîner les élèves et les adultes sur les conduites à tenir en cas d'événements majeurs (un premier a eu lieu en septembre)

Un parent interroge sur l'absence de consigne en tant que riverain pour intervenir en cas de signal entendu.

Cette question avait été évoquée concernant une information aux commerçants proches de l'école, susceptibles d'accueillir les enfants en cas de fuite.

*M Hennard suggère la constitution d'un groupe de travail sur cette question.*

### **-Registre Santé et sécurité:**

conformément à la loi ce registre est mis en place et consultable par les usagers de l'école.

## Travaux

-mur du préau: quelques soucis avec la protection mise en place au printemps (un panneau est tombé pendant les vacances, un autre s'est détaché partiellement un jour de vent) La mairie travaille à la sécurisation de cette installation.

- attente de l'aménagement d'un abri à poubelles (containers dans la cour) en cours de budgétisation

## Projets et activités

### -L'évaluation d'écoles:

\*Les différents partenaires de l'école ont été invités à répondre à un questionnaire. Concernant les parents il n'y a eu que 91 réponses. Les enfants de l'élémentaire ont pu répondre à l'école.

\*Les groupes de travail ont commencé à se réunir.

\*Le rapport d'auto-évaluation se construit à partir des synthèses du travail de ces groupes. Il sera présenté au conseil d'école de février.

-les sorties régulières: médiathèque

-les activités exceptionnelles:

\*spectacle de Noël par La compagnie Planète Mômes, à l'école, le J 30/11

\*chorale de Noël J 21/12 (une fois encore un manque de communication est noté quant à l'harmonisation des calendriers, l'école s'est adaptée et a modifié ses projets)

\*SPECTACLE de l'école à la maison de Marsannay V 29/03, le thème sera L'EAU.

\*spectacle par la compagnie Planète Mômes sur le thème de l'eau le V 03/05

\*marsasport L 27/05 ou M 28/05

\*l'association des Enfants de La Porte d'Or proposera un carnaval

Prochaines dates: 01/02/2024 et 17/06/2024

